

Les relations des parents séparés avec leurs enfants adultes

Émilie Vivas, division Enquêtes et études démographiques, Insee

Les ouvriers et employés séparés ont des relations moins fréquentes avec leurs enfants majeurs que les pères de milieux plus aisés. Ainsi, 46 % des enfants majeurs dont le père est ouvrier ou employé non qualifié ne le voient jamais, contre 13 % pour les enfants de cadres. Quand le couple parental est rompu, les enfants majeurs vivent plus loin de leurs parents. Bien que la distance pénalise tous les pères, les ouvriers et employés ont plus de mal à surmonter cet obstacle. Par ailleurs, la moitié des enfants majeurs d'une union rompue ont cessé de vivre sous le même toit que leur père avant leurs dix-huit ans ; les relations sont alors plus distendues.

Lorsque deux conjoints rompent et élisent domicile séparément, le maintien de fortes relations (*définitions*) entre les enfants et chacun des deux parents devient plus difficile.

De fait, les enfants devenus adultes résident le plus souvent près de leur mère et ce sont les rapports avec le père qui sont principalement affectés. Par conséquent, les pères se déclarent peu satisfaits des relations avec leurs enfants alors que l'appréciation des mères diminue moins fortement.

Les relations sont plus sensibles au milieu social du père

Les parents de milieux aisés ont des relations plus fréquentes avec les enfants majeurs d'une union rompue que les parents de milieux modestes. Les écarts entre catégories sociales sont plus importants pour les hommes : 48 % des enfants majeurs de parents séparés qui ont un père cadre le voient au moins une fois par mois contre seulement 19 % des enfants d'ouvriers ou d'employés non qualifiés (*tableau 1*). De même, 13 % des enfants de cadres issus d'une union rompue ne voient jamais leur père, contre 46 % des enfants d'ouvriers ou d'employés non qualifiés. Ces écarts se ressentent dans l'appréciation (*définitions*) qu'ont les parents des relations avec leurs enfants ; elle varie sensiblement selon la catégorie sociale

1 Fréquence des rencontres avec les parents pour les enfants majeurs nés d'une union rompue

en %

	Au moins une fois par mois	Moins d'une fois par mois	Jamais
Catégorie socioprofessionnelle du père			
Employé ou ouvrier non qualifié	19	34	46
Employé ou ouvrier qualifié	36	37	27
Profession intermédiaire	46	27	27
Cadre	48	39	13
Agriculteur, artisan, commerçant	54	26	20
Inactif n'ayant jamais travaillé	n. s.	n. s.	n. s.
Ensemble	40	32	27
Catégorie socioprofessionnelle de la mère			
Employée ou ouvrière non qualifiée	67	23	10
Employée ou ouvrière qualifiée	66	25	10
Profession intermédiaire	70	28	2
Cadre	78	22	0
Agriculteur, artisan, commerçant	n. s.	n. s.	n. s.
Inactive n'ayant jamais travaillé	61	24	15
Ensemble	67	24	9

n. s. : non significatif en raison de la taille de l'échantillon de l'enquête Erfi.

Lecture : 48 % des enfants de parents séparés dont le père est cadre voient ce dernier au moins une fois par mois.

Champ : relations déclarées par les parents âgés de 35 à 64 ans avec leurs enfants majeurs non cohabitants et nés d'une union rompue. Les retraités ont été réintégrés dans leur profession d'origine.

Source : enquête Erfi, 2005.

INSEE
PREMIERE



INSEE

du père. Les ouvriers et employés non qualifiés attribuent en moyenne une note de 5,2/10 contre 6,5/10 pour les cadres (tableau 2). Toutefois, lorsque sont exclus les cas où le père ne voit jamais son enfant, l'appréciation des relations ne dépend plus de la position sociale.

Le milieu social de la mère pèse également sur ses relations avec ses enfants issus d'une union rompue, mais les écarts sont moins importants que pour le milieu social du père. 67 % des enfants majeurs dont la mère est ouvrière ou employée non qualifiée la voient au moins une fois par mois contre 78 % de ceux dont la mère est cadre. La proportion est de 61 % quand la mère n'a jamais travaillé. Contrairement au père, l'absence de relations entre la mère et ses enfants majeurs reste marginale (9 %). Ainsi, en cas de séparation, le niveau de l'appréciation que la mère attribue à sa relation avec l'enfant est élevé : il atteint 8,2/10 et varie peu selon sa catégorie sociale.

L'éloignement pèse plus pour les milieux populaires

Les enfants des milieux populaires qui ont quitté le domicile familial vivent en général près de leurs parents lorsque ces derniers sont ensemble. Les rencontres sont alors fréquentes : 77 % des enfants majeurs d'un père ouvrier ou employé et 81 % des enfants d'une mère salariée non qualifiée les voient au moins une fois par mois. Mais quand le couple parental est rompu, la proportion n'est plus que de 19 % pour les pères et de 67 % pour les mères (tableau 3). L'écart est donc très net pour les relations avec le père.

Lorsque les parents sont séparés, les enfants majeurs habitent plus souvent loin de leur père : 48 % de ceux dont le père est ouvrier non qualifié vivent alors à plus de deux heures de chez lui, contre seulement 20 % quand les parents sont ensemble (tableau 4). La distance influe ainsi fortement sur les relations des pères avec leurs enfants.

Les parents de milieux aisés en situation de rupture conjugale ont davantage de relations avec leurs enfants. Les enfants dont la mère est cadre ou occupe une profession intermédiaire la voient autant, voire même plus, quand elle est séparée du père. En fait, dans ces milieux, les études des enfants et les parcours

2 La satisfaction des relations avec les enfants majeurs nés d'une union rompue

note moyenne sur 10

Catégorie socioprofessionnelle du parent	Satisfaction des relations avec l'enfant en cas de séparation avec l'autre parent	
	Pour le père	Pour la mère
Employé ou ouvrier non qualifié	5,2	8,4
Employé ou ouvrier qualifié	6,4	8,0
Profession intermédiaire	6,2	8,7
Cadre	6,5	8,3
Agriculteur, artisan, commerçant	6,9	n. s.
Inactif n'ayant jamais travaillé	n. s.	7,8
Ensemble	6,2	8,2

n. s. : non significatif en raison de la taille de l'échantillon de l'enquête Erfi.

Lecture : quelle que soit la fréquence des rencontres, les pères ouvriers non qualifiés attribuent une note moyenne de 5,2/10 à la satisfaction qu'ils retirent de la relation avec leur enfant d'une union rompue.

Champ : relations déclarées par les parents âgés de 35 à 64 ans avec leurs enfants majeurs non cohabitants et nés d'une union rompue. Les retraités ont été réintégrés dans leur profession d'origine.

Source : enquête Erfi, 2005.

3 Après la séparation de leurs parents, les enfants majeurs d'ouvriers et d'employés voient nettement moins leur père

en %

Catégorie socioprofessionnelle du parent	Voit son père au moins une fois par mois		Voit sa mère au moins une fois par mois	
	Enfant de l'union rompue	Enfant de l'union actuelle	Enfant de l'union rompue	Enfant de l'union actuelle
Employé ou ouvrier non qualifié	19	77	67	81
Employé ou ouvrier qualifié	36	77	66	76
Profession intermédiaire	46	74	70	70
Cadre	48	72	78	69
Agriculteur, artisan, commerçant	54	85	n. s.	n. s.
Inactif n'ayant jamais travaillé	n. s.	n. s.	61	82
Ensemble	40	77	67	77

n. s. : non significatif en raison de la taille de l'échantillon de l'enquête Erfi.

Lecture : 19 % des enfants majeurs d'une union rompue voient leur père employé ou ouvrier non qualifié au moins une fois par mois.

Champ : relations déclarées par les parents âgés de 35 à 64 ans avec leurs enfants majeurs non cohabitants et nés d'une union rompue. Les retraités ont été réintégrés dans leur profession d'origine.

Source : enquête Erfi, 2005.

4 La moitié des enfants majeurs de parents séparés habitent à plus de deux heures de trajet de leur père salarié non qualifié

en %

Catégorie socioprofessionnelle du parent	Vit à plus de deux heures de son père		Vit à plus de deux heures de sa mère	
	Enfant de l'union rompue	Enfant de l'union actuelle	Enfant de l'union rompue	Enfant de l'union actuelle
Employé ou ouvrier non qualifié	48	20	23	21
Employé ou ouvrier qualifié	42	25	29	29
Profession intermédiaire	32	33	35	43
Cadre	50	39	33	48
Agriculteur, artisan, commerçant	22	24	n. s.	n. s.
Inactif n'ayant jamais travaillé	n. s.	n. s.	29	22
Ensemble	46	28	30	29

n. s. : non significatif en raison de la taille de l'échantillon de l'enquête Erfi.

Lecture : 48 % des enfants majeurs de parents séparés habitent à plus de deux heures de leur père employé ou ouvrier non qualifié.

Champ : relations déclarées par les parents âgés de 35 à 64 ans avec leurs enfants majeurs non cohabitants et nés d'une union rompue. Les retraités ont été réintégrés dans leur profession d'origine.

Source : enquête Erfi, 2005.

professionnels des parents tendent souvent à éloigner leurs lieux de résidence respectifs. Aussi, en cas de séparation des parents, les distances entre les domiciles pèsent moins sur les relations. Mais surtout, les adultes de milieux aisés surmontent sans doute plus facilement l'obstacle de la distance car ils ont davantage les moyens de financer les déplacements ou d'héberger chez eux leur famille. À distance égale, que les parents soient séparés ou non, ce sont toujours les enfants issus de milieux aisés qui fréquentent le plus leurs parents (*données complémentaires 3 et 4, version web*). Dans les milieux populaires, les enfants dont les parents vivent ensemble les voient plus souvent parce qu'ils habitent plus près d'eux.

Une séparation précoce d'avec l'enfant affecte les relations

Quand leurs parents sont séparés, les enfants majeurs ont des relations d'autant moins étroites qu'ils ont cessé d'habiter avec eux avant leur majorité. En effet, les enfants rendent plus souvent visite à leur père ou à leur mère quand ils ont quitté le foyer familial après leurs dix-huit ans (*tableau 5*). Seuls 30 % des enfants majeurs qui ont cessé de vivre avec leur père avant leurs dix-huit ans le voient au moins une fois par mois, contre 52 % de ceux qui ont cessé d'habiter avec lui après leur majorité. Pour les relations avec la mère, la fréquence des rencontres est de 52 % dans le premier cas et de 71 % dans le second.

Tout d'abord, le départ prématuré de l'enfant du foyer parental est parfois le signe de relations difficiles avec les parents, que ces derniers soient séparés ou non. Mais en cas de rupture entre les conjoints, d'autres éléments viennent s'ajouter : la séparation d'avec un parent est souvent subie par l'enfant et d'autant plus mal vécue par l'enfant et l'adulte qu'elle intervient aux jeunes âges. En outre, à l'âge adulte, les enfants qui ont vécu avec leur parent au-delà de leurs dix-huit ans habitent plus près de lui.

Après une rupture, la moitié des pères vivent une séparation précoce avec leur enfant. Dans 80 % des cas, la rupture a eu lieu quand l'enfant était encore au domicile familial. Parmi les enfants majeurs dont les parents se sont séparés, un sur deux a cessé de vivre avec

son père avant sa majorité et un sur cinq avec sa mère. La séparation est plus souvent précoce pour les pères ouvriers ou employés que pour les cadres.

Les relations avec l'enfant sont donc moins fréquentes lorsque la séparation a eu lieu avant ses dix-huit ans. Ce constat demeure en tenant compte de la position sociale du parent et de la distance qui sépare les deux domiciles.

5 Plus l'enfant majeur de l'union rompue a cessé de vivre tôt avec ses parents, moins il les voit

	L'enfant d'une union rompue n'a plus vécu avec son père		L'enfant d'une union rompue n'a plus vécu avec sa mère	
	Avant ses 18 ans	Après ses 18 ans	Avant ses 18 ans	Après ses 18 ans
Fréquence des rencontres				
Au moins une fois par mois	30	52	52	71
Moins d'une fois par mois	33	31	30	23
Jamais	37	17	18	7
Durée de trajet				
Moins de trente minutes	30	33	28	44
Entre trente minutes et deux heures	25	35	39	30
Plus de deux heures	46	32	32	26

Lecture : 30 % des enfants majeurs d'une union rompue qui n'ont plus vécu avec leur père avant leurs 18 ans le voient au moins une fois par mois.

Champ : relations déclarées par les parents âgés de 35 à 64 ans avec leurs enfants majeurs non cohabitants et nés d'une union rompue.

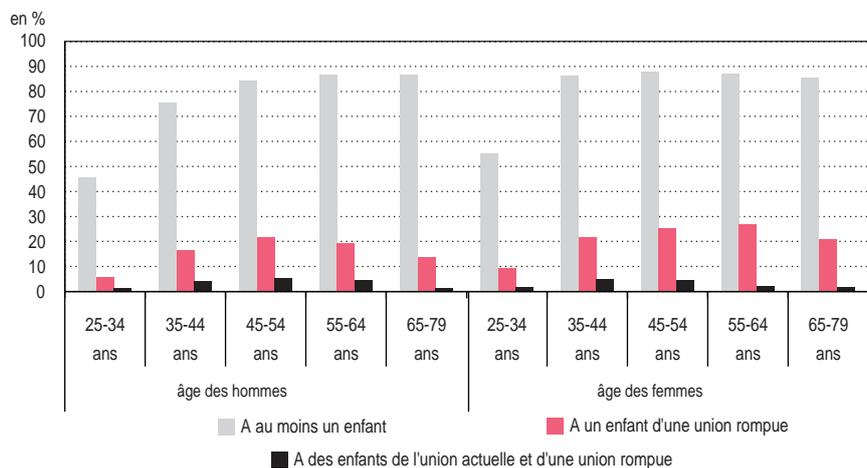
Source : enquête Erfi, 2005.

1. Les 45-64 ans sont les plus nombreux à avoir des enfants d'une union rompue

À partir de 35 ans, la plupart des adultes ont des enfants (*graphique*).

Tous les enfants d'une même personne ne sont pas forcément nés de la même union. Quel que soit leur âge, les femmes déclarent davantage d'enfants d'une union rompue que les hommes. Les 45-64 ans sont les plus nombreux à avoir des enfants d'une union rompue ; les jeunes et les anciennes générations sont moins concernées. Pour les plus âgés, les ruptures d'union ont été moins fréquentes.

Quant aux moins de 35 ans, la présence d'enfants en bas âge diminue le risque de rupture de conjoint. Néanmoins, lorsque celle-ci a lieu tôt, l'enfant est jeune quand il cesse de vivre avec l'un de ses parents. Les hommes de 25-44 ans qui ont un enfant d'une union rompue sont particulièrement concernés par cette séparation précoce d'avec l'enfant. Le fait d'avoir des enfants de l'union actuelle et d'une union rompue reste marginal.



2. Les milieux populaires ont plus souvent des enfants d'une union rompue

En France, ne pas avoir d'enfant est relativement rare. Cependant, certaines catégories socioprofessionnelles sont plus concernées que d'autres (tableau). En effet, les femmes dont la position sociale est élevée sont plus nombreuses à ne pas avoir d'enfant. 17 % des femmes cadres n'ont pas d'enfant contre 10 % des ouvrières non qualifiées. Pour les hommes, ce

sont plutôt ceux des milieux populaires qui n'ont pas d'enfant : 20 % des ouvriers n'ont pas d'enfant contre 14 % des cadres. Les femmes situées en bas de l'échelle sociale sont plus nombreuses à avoir des enfants d'une union rompue : 28 % des ouvrières ou employées non qualifiées contre 20% des femmes cadres. Pour les hommes, les écarts ne sont pas significatifs.

en %

	Aucun enfant	Uniquement des enfants de l'union actuelle	Enfant d'une union rompue	Répartition
Catégorie socioprofessionnelle des hommes				
Employé ou ouvrier non qualifié	20	58	22	14
Employé ou ouvrier qualifié	20	61	19	33
Profession intermédiaire	17	64	20	23
Cadre	14	65	20	14
Agriculteur, artisan, commerçant	15	71	14	12
Inactif n'ayant jamais travaillé	n. s.	n. s.	n. s.	4
Ensemble	18	63	19	100
Catégorie socioprofessionnelle des femmes				
Employée ou ouvrière non qualifiée	10	62	28	23
Employée ou ouvrière qualifiée	13	61	26	29
Profession intermédiaire	15	62	23	21
Cadre	17	62	20	8
Agricultrice, artisane, commerçante	n. s.	n. s.	n. s.	6
Inactive n'ayant jamais travaillé	11	65	24	13
Ensemble	13	63	25	100

n. s. : non significatif en raison de la taille de l'échantillon de l'enquête Erfi.

Lecture : 14 % des hommes cadres âgés de 35 à 64 ans n'ont pas d'enfant, 65 % ont uniquement des enfants de l'union actuelle et 20 % en ont d'une union rompue.

Champ : on prend en compte les enfants biologiques en vie. Les retraités ont été réintégrés dans leur profession d'origine
Source : enquête Erfi, 2005.

pères et les mères séparés de catégories plus aisées ont plus souvent un nouveau conjoint (données complémentaires 1, version web).

Pour la mère, la remise en couple n'a pas d'influence sur la fréquence ou sur l'appréciation de ses relations avec son enfant de l'union rompue. En revanche, les relations sont plus fréquemment rompues entre l'enfant et son père quand ce dernier a une nouvelle compagne : 29 % des enfants dont le père s'est remis en couple ne le voient jamais, contre 22 % de ceux dont le père n'a pas de nouveau conjoint.

Cependant, la remise en couple semble moins jouer sur la fréquence des rencontres que la position sociale du parent ou l'âge auquel l'enfant a cessé de vivre avec l'un de ses parents. C'est pourquoi les relations des parents de milieux aisés restent plus intenses avec leurs enfants majeurs, bien qu'ils se remettent plus souvent en couple que les autres.

Source

L'enquête « Étude des relations familiales intergénérationnelles » (Erfi) est la version française de l'enquête internationale

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp>

« Generations and Gender Survey » (GGS). En France, l'enquête a été réalisée par l'Insee et l'Ined à l'automne 2005. 10 079 personnes, âgées de 18 à 79 ans, ont répondu.

Les résultats présentés concernent les relations des adultes avec leurs enfants majeurs qui n'habitent pas avec eux. Les adultes ont entre 35 et 64 ans et résident en France métropolitaine. Comme les parents peuvent avoir des relations spécifiques avec chacun de leurs enfants, les questions concernant les enfants sont posées pour chacun d'eux : les adultes déclarent par exemple pour chaque enfant la fréquence à laquelle ils le voient.

Définitions

Enfant de l'union actuelle : il s'agit des enfants que l'enquêté a eu avec son conjoint actuel (cohabitant ou non) ou avec un conjoint aujourd'hui décédé, s'il ne s'est pas remis en couple depuis.

Enfant de l'union rompue :

- quand l'enquêté est en couple, il s'agit des enfants qui ne sont pas du conjoint actuel.
- quand l'enquêté est seul, il s'agit des enfants qu'il a eus auparavant, sauf si le dernier conjoint, parent de ces enfants, est décédé.

La **fréquence des rencontres** correspond au nombre de fois où l'enquêté déclare voir ses enfants en face à face. Les autres moyens qui permettent de contacter les parents (téléphone, courriel...) ne sont pas pris en compte.

Satisfaction dans les relations avec les enfants : la satisfaction tirée des relations que l'enquêté entretient avec son enfant est évaluée au travers de la réponse à la question suivante : « dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de vos relations avec votre enfant ? ». L'enquêté attribue une note entre 0 et 10. La note 0 signifie qu'il n'est « pas du tout satisfait » et la note 10 exprime sa totale satisfaction.

Bibliographie

Vivas E., « La séparation des parents ou le décès de la mère distend les relations avec le père », *Insee Première* n° 1157, septembre 2007.

Vanderschelden M., « Les ruptures d'unions : plus fréquentes, mais pas plus précoces », *Insee Première* n° 1107, novembre 2007.

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2008

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
C. Dulon, A.-C. Morin,
T. Méot, C. Pfister
Maquette : RPV
Code Sage IP081196
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2008

